

4- Délibération portant interdiction de stationnement des « Citoyens Français Itinérants »

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir un arrêté et une attestation concernant le stationnement des Citoyens Français Itinérants afin d'accélérer le départ suite à la constatation d'installation en réunion pour l'un, et accélération de la procédure administrative pour l'autre.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le maire à établir ces documents en cas de nécessité.

5- Délibération portant avis sur le projet de SCOT du Pays Loire Val d'Aubois

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les courriers et délibérations relatifs au projet SCOT du Pays Loire Val d'Aubois et qu'il est nécessaire de donner un avis favorable défavorable.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

EMET UN AVIS FAVORABLE pour le projet SCOT du Pays Loire Val d'Aubois

6- Délibération portant sur la convention de mise à disposition d'un agent de la CDC Portes du Berry en remplacement de la secrétaire absente

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention de mise à disposition d'un agent de la CDC Portes du Berry pour remplacer la secrétaire absente.

En effet, une convention pour le secrétariat itinérant du CDG avait été prise pour le remplacement de la secrétaire en arrêt maladie mais la disponibilité de cet agent risque de ne pas suffire. Aussi Monsieur le Maire a vu avec la CDC Portes du Berry pour la mise à disposition d'un adjoint administratif pour la comptabilité à raison d'une journée par semaine.

De ce fait, il est nécessaire de valider cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE cette convention de mise à disposition.

DIVERSES

- Rappel : permanence des élections du 27 juin 2021
- CNAS : pas d'augmentation de cotisation communale pour 2022

Le Maire
Jean-Yves GIOT



Fin de séance : 21 h 15